

MANDAT CPAM CPME 64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - CPAM

Missions principales des mandataires :

Le Conseil d'administration établit les statuts et le règlement intérieur de l'organisme.

Il nomme également le Directeur, l'agent comptable et le cas échéant, le Directeur Adjoint sous réserve de l'agrément.

Il détermine la politique de gestion administrative et d'opération en capital, et arrête les comptes annuels.

Le Conseil délibère sur le rapport annuel du directeur sur le fonctionnement administratif et financier de l'organisme.

Les commissions sont les suivantes :

- La commission de contrôle
- La commission de recours amiable
- La commission d'ouverture des plis et d'attribution des marchés.

Rôle :

- Assurer le recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des allocations familiales.
- Assurer le recouvrement d'une partie de la CSG (contribution Sociale Généralisée), de la CRDS et du versement transport pour le compte des collectivités.
- Assurer le contrôle et le contentieux du recouvrement.

Mode de désignation des représentants CPME :

Les représentants sont désignés par la CPME Nationale sur proposition de ses structures territoriales, après vérification des conditions de désignation et de l'absence d'incompatibilités (voir ci-dessous).

Ils sont ensuite nommés par arrêté du préfet de la région dans laquelle l'organisme a son siège, sous réserve des mêmes contrôles.

Conditions et incompatibilités :

Les conditions et incompatibilités sont indiquées sur l'attestation sur l'honneur remplie par le candidat (être âgé de moins de 66 ans à la date de leur nomination par arrêté, avoir un casier judiciaire vierge, être à jour de ses cotisations...)

De plus :

- Tout administrateur qui, en cours de mandat, se trouve en situation d'incompatibilité est déchu de son mandat.
- Perdent également le bénéfice de leur mandat les personnes dont le remplacement est demandé ou qui cessent d'appartenir à l'organisation qui a procédé à leur désignation.

Durée : 48 mois